

Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 17 mai 2017 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . M. Michel Guernevé, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- . Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléante)

Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Anthony Boisard, Directeur de Cap Avenir
- . M. Jean-François Méaupe, Président du CDOS 56
- . M. Xavier Sandrin, Représentant le Club entreprise du Pays de Vannes
- . M. Patrick Philippon, Représentant Association Bretagne Vivante (suppléant)
- . Mme Rachel Le Dirach, Représentante SEMAGRI (suppléante)
- . M. Laurent Labeyrie, Président de Clim'actions Bretagne Sud (suppléant)

Membres avec voix consultative :

Présents

- . M. Maxime Picard, Conseiller régional
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan

Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

Techniciens

Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes

Excusés

- . Mme Marion Gallard, Gestionnaire technique Conseil Régional

Introduction

Il s'agit du 13^{ème} CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

Ordre du jour :

1. Informations diverses

2. Examen des projets en demandes de subvention :

Auditions et avis du Comité Unique de Programmation sur les projets suivants :

Programme Européen LEADER

- 09h45 : Plateforme de mutualisation de compétences – E2S – Axe 1 – Fiche Action « A la rencontre des services innovants »

Programme Européen FEDER

- 10h10 : Rénovation Energétique de la Résidence de Courcy à Colpo – BSH- Axe 3- Fiche Action 3.2.1 2 : « Réhabiliter le parc de logement résidentiel » – volet 1 « Parc de logement social »
- 10h20 : Rénovation Energétique de la Résidence Le Bourg à Locmaria Grand Champ – BSH- Axe 3- Fiche Action 3.2.1 2 : « Réhabiliter le parc de logement résidentiel » – volet 1 « Parc de logement social »
- 10h30 : Rénovation Energétique de la Résidence 15 rue Général De Gaulle à Muzillac – BSH- Axe 3- Fiche Action 3.2.1 2 : « Réhabiliter le parc de logement résidentiel » – volet 1 « Parc de logement social »
- 10h40 : Rénovation Energétique de la Résidence Les Glycines à Plescop – BSH- Axe 3- Fiche Action 3.2.1 2 : « Réhabiliter le parc de logement résidentiel » – volet 1 « Parc de logement social »

Crédits Régionaux - Investissement

- 10h50 : Construction d'une école élémentaire - Mairie Limerzel
Axe Services collectifs essentiels

Des projets en discussion

- 11h15 : Plateforme collaborative – Fondation UBS
- 11h45 : Breizh Barter – Association Breizh Cluster – Système d'échange non monétaire
- 12h15 : WIZAR

Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, accueillent en tant que co-présidents les membres du CUP dont la réunion se déroule à la Mairie de Grand-Champ.

Vérification du Quorum

Projets examinés au titre des fonds régionaux, du Programme européen Leader et de l'ITI FEDER du Contrat de partenariat 2014-2020.

Le CUP du 17 mai 2017 est composé de 11 membres (4 représentants élus et 7 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 11 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile

Double Quorum : Atteint

1 - Informations diverses

Il est rappelé l'état de consommation des crédits régionaux, du programme Leader et de l'ITI FEDER du Contrat de Partenariat 2014-2020.

Il est rappelé aux membres qu'à la suite du CUP ces derniers sont invités à l'Inauguration de l'exposition photos proposée par l'équipe Leader du GIP Pays de Vannes « L'Europe et Vous » à l'Office de Tourisme de Grand-Champ.

L'exposition est visible du 17 mai au 12 juin 2017 et pourra par la suite être empruntée, à titre gratuit, par toutes les communes qui en feront la demande auprès du Pays de Vannes.



2 - Examen des projets en demandes de subvention :

. Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

. Aide au démarrage - Plateforme de mutualisation des compétences pour les structures de l'ESS – Association E2S

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Audition du porteur de projet : intervention de Mélanie Cadio, coordinatrice pôle E2S, Karine Besses, Présidente

Intervention de Mme Nina Trallero.

Le porteur de projet avait sollicité le contrat Fonds régional du Pays de Vannes volet fonctionnement, il est aujourd'hui présenté au titre du programme Leader en proposition au regard de l'incertitude des montants disponibles sur le volet fonctionnement pour le Pays de Vannes, c'est une proposition mise au débat car le porteur devra attendre début 2018 pour bénéficier d'acompte Leader qui pourrait mettre en difficulté le démarrage du projet.

Concernant les crédits de fonctionnement disponibles dans le cadre du contrat :

Les services de la Région rappellent que le Conseil régional a indiqué dès 2015 que, compte-tenu des perspectives budgétaires, la mobilisation des crédits d'investissement était prioritaire et qu'un plafond pourrait être défini pour encadrer davantage les crédits de fonctionnement mobilisables. Lors de la session budgétaire de février 2017, le Conseil régional a confirmé ce plafonnement des crédits de fonctionnement, dont les modalités seront confirmées dans un prochain courrier de Mme Laurence Fortin, Vice-président à l'aménagement du territoire. Le plafond pourrait se situer à un niveau de 2,5 % de la dotation totale 2017-2020, soit 202 695 €.

Questions des membres au porteur de projet :

- Quel est la différence avec un groupement d'employeur comme VENETIS ?
- Comment ça se passe s'il n'y a pas d'offres ou de demandes proposées.
- Quel est le modèle économique du projet ?

Réponse du porteur de projet :

- Le projet permet de demander un nombre minimum d'heures plus facilement. C'est un service et non un groupement d'employeurs, cela permet de ne pas porter la responsabilité employeur des autres entreprises membres et de proposer des prestations de services, par exemple de la formation.
- La structure permettra également d'apporter une expertise aux membres sur des besoins non exprimés comme l'informatique et les hébergements sécurisés, côté offre l'importance de l'animation du dispositif est cruciale.
- Il y aura des abonnements mensuels différenciés entre grosses et petites structures (entre 5 € et 200 € /mois), l'objectif étant d'autofinancer le projet dans les années à venir. Un potentiel de recettes de 46 000 € / an est indiqué. Par ailleurs, la plateforme développera également une offre de prestations en conseil.

Débat et sélection

Le Président M. Pierre Le Bodo indique qu'il sera difficile d'atteindre une viabilité du projet sans fond public car les structures n'iront pas vers une inscription automatique vers ce type de plateforme. L'ensemble des membres s'accordent sur l'intérêt de cette initiative mais émettent des réserves sur la pérennité du modèle économique. Le Comité de programmation souhaite insister auprès du porteur sur le fait que le soutien au projet est bien à considérer comme une aide au démarrage de cette initiative, et n'engage pas les membres du Comité de programmation au-delà sur le maintien de ce service.

Au regard du retard pris par le programme Leader et des précisions apportées sur les crédits de fonctionnement disponibles, les membres décident, sur proposition d'Anne Gallo, de proposer une subvention régionale complémentaire à hauteur de 25 000 € avec 15 000 € pour l'année 1 et 10 000 € pour l'année 2 conditionnée à une réunion bilan intermédiaire.

Pour le programme Leader

Les membres actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

- Innovation thématique et partenariale

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre 3 cibles de la grille développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional.

- Accessibilité/ économique/ efficience

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 50 000 € sur le projet (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

Conditions d'intervention à inscrire dans les conventions de financement LEADER et de la Région :

- Un bilan d'étape annuel sera établi à l'issue de la première année et de la deuxième année, faisant état de la dynamique de mise en œuvre du service et des perspectives de pérennité économique à terme, sur la base d'indicateurs de résultat travaillés en partenariat avec la Région Bretagne et l'équipe Leader. Ce bilan fera l'objet d'une présentation en comité de programmation.

. Bretagne Sud Habitat : Rénovation Energétique de la Résidence de Courcy à Colpo, la Résidence Le Bourg à Locmaria Grand-Champ, la Résidence 15 rue Général De Gaulle à Muzillac et la Résidence Les Glycines à Plescop

Projets présentés au titre du Fonds européen FEDER

Audition du porteur de projet : intervention de Tanguy Nicolas, chargé d'opération BSH sur la question de la rénovation énergétique

Questions des membres au porteur de projet :

- Est-ce qu'il y aura des modifications de prix des loyers pour les locataires suite aux travaux ?
- La nature des travaux est identique à ce qui se pratiquait il y a 10-12 ans. N'y a-t-il pas d'innovation possible dans les travaux autre qu'une pompe à chaleur par exemple. Ce type de rénovation va durer 15-20 ans et manque d'ambition.

Réponse du porteur de projet :

- Pas de modification de loyers envisagée à priori. Mais il faut bien réfléchir au montant des travaux engagés car un des leviers possibles pour les financer pourrait être l'augmentation des loyers et/ou la recherche de subventions. Si toutefois une augmentation de loyers se faisait par la suite, elle ne pourra pas excéder 10% de la consommation du montant énergétique.
- Il y a une urgence à réaliser des travaux dans ces logements au regard du retard pris sur la réhabilitation énergétique. L'innovation demande souvent des coûts de travaux plus importants et n'est pas possible sur tous les logements.

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle les plans de financements des quatre projets qui sont proposés au titre de l'ITI FEDER avec une demande aux alentours de 25% chacun. Au total cela représente 86 192 € de demandes de subventions pour les quatre opérations. Avec ces projets, il resterait 829 596,18 € d'enveloppe restante sur la fiche 3.2/Réhabilitation énergétique du parc de logement social de l'ITI FEDER.

Les membres du CUP s'accordent à dire que plus d'innovation dans les travaux de rénovation serait un plus mais qu'il faudra être vigilant à l'impact du coût des loyers pour les locataires. Il y a néanmoins là un caractère d'urgence quant aux travaux prévus. Certains membres notent toutefois un manque d'ambition locale, notamment au regard des normes qui vont rapidement évoluer où tout sera à refaire avec les objectifs qui seront fixés pour 2050.

Les projets sur le fonds ITI FEDER ne sont pas étudiés en CUP sur la base du nombre de cibles à atteindre de la grille de développement durable de la Région.

La Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens de l'ITI FEDER, M. Pierre le Bodo propose d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention européenne prévisionnelle de l'ITI FEDER pour la rénovation énergétique de :

- La résidence de Colpo : 25% avec un plafond de 33 833,25 €
- La résidence de Locmaria Grand-Champ : 25% avec un plafond de 11 854,50 €
- La résidence de Muzillac : 25% avec un plafond de 20 310,50 €
- La résidence de Plescop : 25% avec un plafond de 19 706,25 €

Sous réserves que soient respectées les règles européennes en matière d'aide d'Etat.

Avec une incitation des membres du CUP à ce que l'innovation dans les travaux de rénovation réalisés dans ce type de logement soit davantage prise en compte sans toutefois impacter sur le coût des loyers pour les locataires.

A noter qu'afin de simplifier et faciliter les phases de constitution de dossier, d'instruction et de paiement, il est proposé par la Région de fixer le taux d'intervention à 25,00 % sur l'ensemble des dépenses de rénovation thermique éligibles.

. Construction d'une école élémentaire – Commune de Limerzel

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Gilbert Perrion, Maire, Maryse Elain, adjointe aux affaires scolaires et Mélanie Tregouet, secrétaire générale

Questions des membres au porteur de projet :

- Il n'y a pas d'évocation de la problématique énergétique dans la présentation du projet. Le bâtiment est prévu en zinc, pas de possibilité de toit terrasse végétalisée ?
- Les parents et les enseignants ont-ils été associés aux discussions et à la réflexion du projet ?
- Le projet prévoit-il une possibilité d'extension ?

Réponse du porteur de projet :

- L'exposition est prévue plein est, il est donc difficile de mettre des panneaux photovoltaïques. L'architecte qui suit les travaux a déjà construit plusieurs écoles, cette exposition permettra de garder de la lumière naturelle sans avoir à fermer les volets en journée à cause du soleil. La cour sera exposée à l'ouest.
- Les parents et enseignants ont été associés, toutefois certaines propositions n'étaient pas faisables financièrement. Une école maternelle est en prévision derrière le bâtiment.
- Le projet prévoit effectivement une possibilité d'extension du bâtiment, avec l'installation de l'école maternelle à terme (5-6 ans).

Débat et sélection

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche services collectifs essentiels. Dans le cadre de la révision du contrat, les communes ont été interrogées sur leurs futurs projets, d'ici 2020 une dizaine de projets devraient être déposés sur cette fiche, certains pourront néanmoins être orientés vers l'axe rééquilibrage territorial.

Les membres s'accordent sur le fait que c'est un beau projet qui prévoit l'anticipation de futures constructions, ils s'étonnent néanmoins que le projet ne bénéficie pas de subvention Etat au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local).

Au regard du nombre de projets à arriver sur la fiche services collectifs essentiels, les membres du CUP souhaitent rester sur une subvention à hauteur de 20%. Le Pays de Vannes va se rapprocher

de la Préfecture pour évoquer la possibilité d'une subvention de l'Etat au titre du FSIL et inviter le porteur de projet à déposer une demande de subvention.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible portant sur la dimension artistique et culturelle n'est pas atteinte).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent donc d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 20 %, ce qui ramène la subvention à 167 474 € et invitent le porteur de projet à solliciter une subvention complémentaire de l'Etat au titre du FSIL.

. Plateforme collaborative territoriale – Fondation UBS

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Véronique Bosc, coordinatrice et Stéphane Taupin, missionné sur la plateforme collaborative

Questions des membres au porteur de projet :

- Ce type de projet repose beaucoup sur du partenariat.
- Ce projet est relativement identique à celui de Breizh Barter. Quelle articulation est prévue ?

Réponse du porteur de projet :

- La Fondation UBS s'est effectivement associée au club entreprises du Pays de Vannes et d'autres structures de l'UBS... L'une des prochaines thématiques sera en lien avec les collectivités, ces dernières et en particulier les intercommunalités seront conviées pour des échanges.
- La Fondation UBS a déjà rencontré le porteur de projet Breizh Barter. Il est précisé qu'il n'y aura pas de service payant aux entreprises pour ne pas concurrencer le secteur marchand. Le but est de valoriser le bilan des entreprises mais il n'y a pas de flux marchand entre entreprises. En revanche l'opportunité de collaborer avec Breizh Barter a permis de faire évoluer le projet de la fondation et de diminuer les coûts.

. Breizh Barter, système d'échange entre entreprises – Association Breizh Clusters

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Thierry Varlet, Président et Fabienne Rufin, Chargée de réseau

Questions des membres au porteur de projet :

- En quoi le projet est-il différent de celui lancé en 2013 qui n'avait pas très bien fonctionné à l'échelle régionale ?
- Comment se fait le recrutement des entreprises et le tarif est-il différent entre une association et une entreprise adhérente ?

Réponse du porteur de projet :

- En 2013 le projet a commencé par le développement de l'outil informatique. Il y a eu beaucoup d'investissement sur la plateforme qui aujourd'hui est fonctionnelle. En 2013-2014 le développement à l'échelle régionale par une chargée de mission qui faisait beaucoup de route à partir de Rennes s'est essouffé, il y a un besoin de proximité dans les relations entre les différents acteurs. Néanmoins, ce projet a permis de faire évoluer les mentalités, faire un achat sans dépenser. Les citoyens pratiquent beaucoup plus facilement ce type d'échanges que les entreprises.
- La porte d'entrée pour trouver les entreprises sont les différents réseaux existants (clubs d'entreprises...) et cela se fait assez naturellement en fonction des besoins. Pour accéder à la plateforme il y a une adhésion entre 230 et 350 € par an en fonction de la taille de l'entreprise. Il y a une grille tarifaire différente entre les entreprises et les associations. Il y a de l'intérêt à avoir des correspondants locaux pour développer au mieux le projet.
- S'associer avec la Fondation UBS est apparu comme une évidence afin d'échanger au service du territoire. L'outil qui leur est proposé permet de remplir cette partie-là de la plateforme.

Point d'information : projet de jeu géolocalisé WIZAR – Entreprise CreWNICLES

Mme Catherine Panhelleux informe les membres du CUP que **le porteur de projet du jeu géolocalisé WIZAR retire sa demande de subvention** pour se donner plus de temps de réflexion. Sans ce projet, il reste 55 000 € **sur la fiche de l'ITI FEDER « Favoriser le développement des pratiques et culture numériques »**. Les projets de la Fondation UBS et Breizh Barter pourraient se voir attribuer une subvention FEDER sur cette même fiche, le débat est lancé auprès des membres du CUP.

Débat et sélection

Les membres du CUP sont invités à se positionner sur l'accompagnement des deux projets présentés au regard des crédits restants disponibles sur l'ITI FEDER après le retrait du projet Wizar.

Il est rappelé que le Pays de Vannes et la Région ont incité les porteurs de projets à travailler ensemble leur budget, leur animation et ces derniers se sont d'ores et déjà rencontrés pour faire évoluer leur projet dans ce sens.

Le projet de la Fondation UBS est un projet plus large que celui de Breizh Barter. Un des membres du CUP évoque le fait que la France est relativement en retard sur ces types d'échanges et qu'un projet comme Breizh Barter fonctionne déjà depuis longtemps dans des pays comme la Suisse.

La Région connaît le projet Breizh Barter depuis 2013. Ces derniers avaient resollicité une aide de la Région en 2015 qui n'avait pas été accordée. Si ce dernier est accompagné, il faudrait faire comme pour le projet de l'association E2S et demander une réunion bilan intermédiaire avec l'association au bout d'un an (*projet sur plusieurs années*).

Mme Catherine Panhelleux rappelle le montant de subvention sollicité pour les deux projets :

- Fondation UBS : 90 000 € sollicités sur le Fonds Régional
- Breizh Barter : 54 450 € sollicités sur le Fonds Régional

M. Matthieu Deldicque rappelle qu'il y a aussi la possibilité d'aller sur des crédits FEDER pour les deux projets et de n'aller que sur la partie investissement du projet de la Fondation UBS soit le développement informatique de la PCT estimé à 110 000 € (intervention possible à hauteur de 50% soit 55 000 € de subvention).

Il informe le CUP qu'après le projet de l'association E2S et en considérant l'enveloppe de fonctionnement de 2,5 % de la dotation 2017-2020, il restera au Pays de Vannes une enveloppe de 110 000 € jusqu'en 2020 pour sélectionner des projets de fonctionnement sur le Fonds Régional du Contrat de Partenariat (*les crédits de fonctionnement disponibles étant beaucoup moins importants que les crédits d'investissement*).

Les membres s'accordent à dire que le projet de la Fondation UBS est un beau projet et qu'il faut laisser une chance au projet de Breizh Barter de faire ses preuves. Incitation des membres du CUP à ce qu'il y ait une articulation dans le suivi des projets de la Fondation UBS et de Breizh Barter.

Projet Fondation UBS :

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 4 cibles atteintes sur 5 – la cible relative à la dimension artistique et culturelle n'est pas atteinte).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 50 % avec un plafond à hauteur de 55 000 € (sur des dépenses d'investissement uniquement soit le développement informatique de la PCT).

La Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens de l'ITI FEDER, M. Pierre le Bodo propose d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention européenne prévisionnelle de 30 000 € conditionnée à une réunion bilan intermédiaire avec la Région.

Les conditions d'intervention suivantes sont définies et pourront être inscrites dans les conventions de financement auprès de la fondation UBS :

- L'articulation entre les projets UBS et Breizh Barter devra être confirmée et détaillée.
- Le développement du volet « Entreprises – Formations – Territoires » de la plateforme devra être fait en échange avec la Région et les EPCI, afin d'assurer la lisibilité et la cohérence des différentes initiatives en la matière sur le territoire.
- Un bilan d'étape annuel sera établi, faisant état de de la dynamique de mise en œuvre de la plateforme et des perspectives de pérennité économique, sur la base d'indicateurs de résultats travaillés en partenariat avec la Région Bretagne et le Pays. Ce bilan fera l'objet d'une présentation en comité de programmation.

Sous réserve :

- du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat.

Projet Breizh Barter :

La Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens de l'ITI FEDER, M. Pierre le Bodo propose d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention européenne prévisionnelle de 25 000 € conditionnée à une réunion bilan intermédiaire avec la Région.

Les conditions d'intervention suivantes sont définies et pourront être inscrites dans les conventions de financement auprès :

- L'articulation entre les projets UBS et Breizh Barter devra être confirmée et détaillée.
- Un bilan d'étape annuel sera établi, faisant état de de la dynamique de mise en œuvre de la plateforme et des perspectives de pérennité économique, sur la base d'indicateurs de résultats travaillés en partenariat avec la Région Bretagne et le Pays. Ce bilan fera l'objet d'une présentation en comité de programmation.

Sous réserve :

- du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat.

Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
<p>« Aide au démarrage - Plateforme de mutualisation des compétences pour les structures de l'ESS »</p> <p>Association E2S</p>	<p><u>Fonds Région</u> :</p> <p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 1</u> « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations » <u>Fiche action 1.2</u> « Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise »</p> <p><u>Fonds Leader</u> :</p> <p><u>Fiche action 6</u> « A la rencontre de services innovants »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>10 voix pour.</p> <p>M. Jean-François MEAUDE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour la délibération, en tant que membre du Conseil d'Administration de la structure.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER</p> <p>10 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p> <p>M. Jean-François MEAUDE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour la délibération, en tant que membre du Conseil d'Administration de la structure.</p> <p>Condition d'intervention à inscrire dans les conventions de financement LEADER et de la Région : <i>Un bilan d'étape annuel sera établi, faisant état de de la dynamique de mise en œuvre du service et des perspectives de pérennité économique à terme, sur la base d'indicateurs de résultat travaillés en partenariat avec la Région Bretagne et l'équipe Leader. Ce bilan fera l'objet d'une présentation en comité de programmation.</i></p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 25 000 € sur 2 ans avec dégressivité. 15 000 € Année 1 10 000 € Année 2 Dépenses éligibles : 174 900 € Soit 14.29%</p> <p><u>Fonds FEADER-LEADER</u> Subvention : 50 000 € Dépenses : 174 900 € Soit 28.59%</p>
<p>« Rénovation Energétique de la Résidence de Courcy à Colpo »</p> <p>Bretagne Sud Habitat</p>	<p><u>Axe 1</u> « Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne »</p> <p><u>Objectif 3.2</u> « Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne »</p>	<p>Avis favorable à la majorité</p> <p>6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la</p>	<p><u>Fonds ITI FEDER</u> Subvention : 33 833,25 € Dépenses éligibles : 135 333 € Soit 25 %</p>

	<p><u>Fiche action 3.2.1</u> « Réhabilitation énergétique du parc de logement social »</p>	<p>Région ne prend pas part au vote.</p> <p><u>Sous réserve</u> :</p> <p>- du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat.</p> <p><i>Incitation des membres du CUP à ce que l'innovation dans les travaux de rénovation réalisés dans ce type de logement soit davantage prise en compte sans toutefois impacter sur le coût des loyers pour les locataires.</i></p>	<p>Afin de simplifier et faciliter les phases de constitution de dossier, d'instruction et de paiement, il est proposé par la Région de fixer le taux d'intervention à 25,00 % sur l'ensemble des dépenses de rénovation thermique éligibles.</p>
<p>« Rénovation Energétique de la Résidence Le Bourg à Locmaria Grand-Champ »</p> <p>Bretagne Sud Habitat</p>	<p><u>Axe 1</u> « Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne »</p> <p><u>Objectif 3.2</u> « Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne »</p> <p><u>Fiche action 3.2.1</u> « Réhabilitation énergétique du parc de logement social »</p>	<p>Avis favorable à la majorité</p> <p>6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p> <p><u>Sous réserve</u> :</p> <p>- du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat.</p> <p><i>Incitation des membres du CUP à ce que l'innovation dans les travaux de rénovation réalisés dans ce type de logement soit davantage prise en compte sans toutefois impacter sur le coût des loyers pour les locataires.</i></p>	<p><u>Fonds ITI FEDER</u> Subvention : 11 854,50 € Dépenses éligibles : 47 418 € Soit 25 %</p> <p>Afin de simplifier et faciliter les phases de constitution de dossier, d'instruction et de paiement, il est proposé par la Région de fixer le taux d'intervention à 25,00 % sur l'ensemble des dépenses de rénovation thermique éligibles.</p>
<p>« Rénovation Energétique de la Résidence 15 rue Général De Gaulle à Muzillac »</p> <p>Bretagne Sud Habitat</p>	<p><u>Axe 1</u> « Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne »</p> <p><u>Objectif 3.2</u> « Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne »</p> <p><u>Fiche action 3.2.1</u> « Réhabilitation énergétique du parc de logement social »</p>	<p>Avis favorable à la majorité</p> <p>6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p> <p><u>Sous réserve</u> :</p> <p>- du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat.</p> <p><i>Incitation des membres du CUP à ce que l'innovation dans les travaux de rénovation réalisés dans ce type de logement soit</i></p>	<p><u>Fonds ITI FEDER</u> Subvention : 20 310,50 € Dépenses éligibles : 81 242 € Soit 25 %</p> <p>Afin de simplifier et faciliter les phases de constitution de dossier, d'instruction et de paiement, il est proposé par la Région de fixer le taux d'intervention à 25,00 % sur l'ensemble des dépenses de rénovation thermique éligibles.</p>

		<i>davantage prise en compte sans toutefois impacter sur le coût des loyers pour les locataires.</i>	
« Rénovation Energétique de la Résidence Les Glycines à Plescop » Bretagne Sud Habitat	<u>Axe 1</u> « Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne » <u>Objectif 3.2</u> « Réduire l’empreinte carbone du bâti en Bretagne » <u>Fiche action 3.2.1</u> « Réhabilitation énergétique du parc de logement social »	Avis favorable à la majorité 6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre. Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote. <u>Sous réserve :</u> - du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat. <i>Incitation des membres du CUP à ce que l'innovation dans les travaux de rénovation réalisés dans ce type de logement soit davantage prise en compte sans toutefois impacter sur le coût des loyers pour les locataires.</i>	<u>Fonds ITI FEDER</u> Subvention : 19 706,25 € Dépenses éligibles : 78 825 € Soit 25 % Afin de simplifier et faciliter les phases de constitution de dossier, d'instruction et de paiement, il est proposé par la Région de fixer le taux d'intervention à 25,00 % sur l'ensemble des dépenses de rénovation thermique éligibles.
« Construction d'une école élémentaire » Commune de Limerzel	<u>Axe 3</u> « Services collectifs essentiels »	Avis favorable à l'unanimité 11 voix pour. <i>Au regard du nombre de projets à arriver sur la fiche services collectifs essentiels, les membres du CUP souhaitent rester sur une subvention à hauteur de 20% et invitent le porteur de projet à solliciter une subvention complémentaire de l'Etat au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local).</i>	<u>Fonds Région</u> Subvention : 167 474 € Dépenses éligibles : 837 368 € Soit 20%

<p>« Plateforme collaborative territoriale »</p> <p>Fondation UBS</p>	<p><u>Fonds Région :</u> <u>Axe 1</u> <u>Priorité 1</u> « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations » <u>Fiche action 1.3</u> : « Résoudre les inadéquations emploi formation face aux évolutions des entreprises »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</p> <p>10 voix pour, 1 abstention.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 55 000 €. Dépenses d'investissement éligibles uniquement : 110 000 € <i>(développement informatique de la PCT)</i> Soit 50%</p>
<p>« Plateforme collaborative territoriale »</p> <p>Fondation UBS</p>	<p><u>Fonds ITI FEDER :</u> <u>Axe 1</u> <u>Objectif 1.2</u> « Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne » <u>Fiche action 1.2.1</u> « Favoriser le développement des pratiques et culture numériques »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEDER</p> <p>9 voix pour, 1 abstention.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p> <p>Condition d'intervention à inscrire dans les conventions de financement FEDER et de la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'articulation entre les projets UBS et Breizh Barter devra être confirmée et détaillée.</i> - <i>Le développement du volet « Entreprises – Formations – Territoires » de la plateforme devra être fait en échange avec la Région et les EPCI, afin d'assurer la lisibilité et la cohérence des différentes initiatives en la matière sur le territoire.</i> - <i>Un bilan d'étape annuel sera établi, faisant état de de la dynamique de mise en œuvre de la plateforme et des perspectives de pérennité économique, sur la base d'indicateurs de résultats travaillés en partenariat avec la Région Bretagne et le Pays. Ce bilan fera l'objet d'une présentation en comité de programmation.</i> <p><i>Sous réserve :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat.</i> 	<p><u>Fonds ITI FEDER</u> Subvention : 30 000 €</p>

<p>« Breizh Barter, système d'échange entre entreprises »</p> <p>Association Breizh Clusters</p>	<p><u>Fonds ITI FEDER :</u></p> <p><u>Axe 1</u></p> <p><u>Objectif 1.2</u> « Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne »</p> <p><u>Fiche action 1.2.1</u> « Favoriser le développement des pratiques et culture numériques »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEDER</p> <p>9 voix pour, 1 abstention.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p> <p>Condition d'intervention à inscrire dans les conventions de financement FEDER et de la Région :</p> <p><i>- L'articulation entre les projets UBS et Breizh Barter devra être confirmée et détaillée.</i></p> <p><i>- Un bilan d'étape annuel sera établi, faisant état de de la dynamique de mise en œuvre de la plateforme et des perspectives de pérennité économique, sur la base d'indicateurs de résultats travaillés en partenariat avec la Région Bretagne et le Pays. Ce bilan fera l'objet d'une présentation en comité de programmation.</i></p> <p><i>Sous réserve :</i></p> <p><i>- du respect du cadre réglementaire européen et national en particulier sur le régime d'encadrement des aides d'Etat.</i></p>	<p><u>Fonds ITI FEDER</u></p> <p>Subvention : 25 000 €</p>
--	---	--	--

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)

	Crédits régionaux 2017 : 3 392 658 €	Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP 17/05/2017	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations	570 000 €	564 000 € 98,95%	80 000 €	484 000 € 84,91%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise</i>	55 000 €	55 000 €	25 000 €	30 000 €
<i>FA1.3 : Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises</i>	200 000 €	200 000 €	55 000 €	145 000 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	15 000 €	9 000 €		9 000 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie	1 165 426 €	865 426 € 74,26%	0 €	865 426 € 74,26%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	780 426 €	480 426 €		480 426 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	135 000 €	135 000 €		135 000 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	50 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie	478 700 €	405 173 € 84,64%	0 €	405 173 € 84,64%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	111 200 €	111 200 €		111 200 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	95 000 €	35 000 €		35 000 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	72 500 €	58 973 €		58 973 €
<i>FA3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
Axe rééquilibrage territorial	500 000 €	300 000 € 60,00%	0 €	300 000 € 60,00%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	250 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	250 000 €	250 000 €		250 000 €
Axe services collectifs essentiels	678 532 €	635 532 € 93,66%	167 474 €	468 058 € 68,98%
TOTAL DOTATION	3 392 658 €	2 770 131 € 81,65%	247 474 €	2 522 657 € 74,36%

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible après le CUP du 17/05/17
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	83 490,14 €	0,00 €	266 509,86 €
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	43 394,31 €	0,00 €	156 605,69 €
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €
TOTAL		1 929 682,00 €	213 731,26 €	0,00 €	1 715 950,74 €

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (ITI FEDER)

Axes FEDER	Montants FEDER 2015-2020	Crédits restant à mobiliser après le CUP du 17/05/17
<p>1- Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques Pour développer les usages et la culture numériques, par la mise en place d'applications et de nouveaux services numériques</p>	236 263 €	0 €
<p>2- Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables Pour soutenir les dispositifs de production d'énergie renouvelable issue de la biomasse (bois énergie, réseau de chaleur) et les projets d'échelle locale.</p>	292 208 €	292 208 €
<p>3 – Réhabilitation énergétique du parc de logement social Pour soutenir les investissements visant à la réhabilitation énergétique du parc de logement social.</p>	919 822 €	743 404,18 €
<p>4 – Transport durable : soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité Pour soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité afin de développer les modes de transport durable. Ce montant FEDER est dédié au PEM du Pays.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €
Total dotation FEDER	2 448 293 €	2 035 612,18 € 83.14%

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.

Les date du prochain CUP de l'année est programmée le 28 juin 2017. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère
régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo



Madame Anne Gallo

